

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. MALOU, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Buisson, rentier à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Auguste-Léon-Jean Buisson est né à Hanovre, le 22 juin 1808, d'un père français.

Il réside en Belgique depuis sa première enfance; il aurait pu acquérir la qualité de Belge, au moyen d'une simple déclaration, conformément à l'art. 133 de la Constitution.

Ayant négligé l'accomplissement de cette formalité, il a demandé d'abord la grande naturalisation, mais, sur les observations qui lui ont été faites, il a consenti à borner sa demande à l'obtention de la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a été au service des Pays-Bas, de 1824 à 1830, et au service belge, de 1830 à 1837.

Les autorités consultées sur sa conduite et sa moralité en rendent de bons témoignages.

Le rapporteur,
J. MALOU.

Le président,
J. MAERTENS.